

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Madame Johanne Gilbert Roy

donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 123-2011 traitant de l'imposition du taux de taxes et de tarifs de compensation de services, pour pourvoir aux dépenses de l'année 2012 et les modalités de leur perception.

RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2012

**REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DECRETANT
LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION
POUR L'ANNEE FINANCIERE 2012 ET LES MODALITES DE
LEUR PERCEPTION**

ATTENDU QUE le conseil municipal ne désire plus imposer les garderies suite aux informations obtenues ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 123-2011;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du 17 janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE
DU PRÉSENT RÈGLEMENT.**

2. De modifier la section **REVENU NON FONCIERS** en supprimant le bout de phrase suivant au point E : **124-2011 conditionnellement à son adoption** ainsi que la catégorie « **garderie** » dans les annexes côtes A et B.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LE 7 FÉVRIER 2012

HERMAN BOLDOC, MAIRE

EDITH QUIRION,
DIRECTRICE GÉNÉRALE - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE